



## A retenir

<b>BLACK-ROT</b>		Apparition du black rot sur grappes sur TNT. Restez vigilants jusqu'à fermeture complète de la grappe.
<b>MILDIU</b>		Le mildiou est globalement bien maîtrisé. Restez vigilant en cas d'orage surtout en cas de symptômes sur vos parcelles.
<b>OIDIUM</b>		Restez vigilant sur parcelle sensible et vigoureuse vigilants jusqu'à fermeture complète de la grappe.
<b>TORDEUSES DE LA GRAPPE</b>		Le début des éclosions est en cours, quelques perforations sont observées.
<b>CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE</b>		en conventionnel : 15 jours après le T1 soit du 18 juin au 29 juin 2026. en AB : 10 jours après le T1 soit du 13 juin au 24 juin 2026.
<b>CICADELLES VERTES</b>		Des adultes sont observés, les larves sont encore sous le seuil, surveillez vos parcelles.



**Directeur de publication :**  
Denis CARRETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie  
BP 22107  
31321 CASTANET  
TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Annexes : [Liste des mesures alternatives et prophylactiques en viticulture](#)  
[La note technique commune vigne 2026](#)

## METEO

### • Cumul de pluie la semaine précédente








Station	Cumul 7 derniers jours							Cumul depuis maturité moyenne de la masse des œufs en Midi Pyrénées (07/04/26)
	lundi 15 juin 2026	mardi 16 juin 2026	mercredi 17 juin 2026	jeudi 18 juin 2026	vendredi 19 juin 2026	samedi 20 juin 2026	dimanche 21 juin 2026	
Le Verdier (radar)	0	0	0	0	0	0	0	128.3
Cestayrols (radar)	0	0	0	0	0	0	0	120.6
Senouillac (radar)	0	0	0	0	0	0	0	115.2
Gaillac (radar)	0	0	0	0	0	0	0	118.6
Rabastens (radar)	0	0	0	0	0	0	0	116.5
Cadalen (radar)	0	0	0	0	0	0	0	174.5
Cunac (radar)	0	0	0	0	0	0	0	142.9

**Comité de validation :**  
Chambre d'agriculture du  
Tarn, Chambre régionale  
d'Agriculture d'Occitanie,  
DRAAF Occitanie, Vinvalie  
Cave de Rabastens

**écophyto**  
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos

Action pilotée par le Ministère  
chargé de l'agriculture et le  
ministère chargé de l'écologie,  
avec l'appui financier de  
l'Agence Française pour la  
Biodiversité, par les crédits  
issus de la redevance pour  
pollutions diffuses attribués au  
financement du plan Ecophyto.

• **Prévisions du 23 juin au 30 juin (Source MétéoBlue)**

Date	mar 23/06	mer 24/06	jeu 25/06	ven 26/06	sam 27/06	dim 28/06	lun 29/06
Température (°C)	21-41	21-40	24-38	18-39	16-36	18-39	17-36
Pluie (mm)	0-0	0-1	0-0	0-1	0-1	0-1	3-5
							

Attention au risque d'orage en fin de semaine.

## STADES PHENOLOGIQUES



Stade 31 : Grains de pois



Stade 33  
Fermeture de grappe





Stade 34  
Premiers grains vérés



Stade 35  
Début véraison

Cépage	Grains de pois	Pre-fermeture	Fermeture de grappe	Début véraison
Gamay				
Loin de l'oeil				
Syrah				
Fer servadou				
Duras				
Mauzac				
Merlot				

Tableau des stades phénologiques du vignoble

Code couleur :	Stade majoritaire	
	Stade minoritaire	

Les stades évoluent très lentement. La fermeture de grappe est bientôt atteinte pour la plupart des cépages mais la coulure et le millerandage rendent difficile la fermeture complète.

## MILDIOU

### • Situation au vignoble

Quelques parcelles ont des grappes atteintes mais l'impact global au vignoble est toujours limité. Les taches sorties vers le 14 juin sont généralement sèches exceptées quelques tâches sur les pampres ou rameaux au sol encore actives.



Grappes de merlot atteinte (CA81)

### • Modélisation (Potentiel Système) :

#### Modélisation :

#### Situation au 21 juin :

La pression a diminué, le risque est très faible à Senouillac et faible sur les autres secteurs à ce jour. Aucune contamination épidémique ni extériorisation de symptômes issus de contaminations primaires modélisées cette semaine.

#### Simulation au 28 juin :

La pression continuer de diminuer ; le risque potentiel passe très faible sur Rabastens, Cunac et Le Verdier à J+7. Les cumuls nécessaires pour entrainer des contaminations épidémiques sont importants (50 à 75mm cumulés ou 30mm en une fois).

Contaminations possibles le :	Temps d'incubation minimum modélisé	Sorties de taches modélisées à partir de :	Taches observées au vignoble
4-5-6 mai	19 j	23-25 mai	Oui isolées sur TNT + vignoble
10-11 mai	17 j	28 mai	✓
14-15-16 mai	15 j	31 mai	non
4 juin	11 j	13 juin	✓oui

**Évaluation du risque :** Des repiquages peuvent encore avoir lieu en présence d'eau libre, en cas de symptômes sporulés. Restez vigilants jusqu'à la véraison. Des contaminations ou des repiquages sont toujours possibles.

#### *Méthodes prophylactiques :*

- Les mesures limitant les entassements de végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) réduisent la durée d'humectation des grappes et favorisent la gestion du risque au coeur de la souche.

- Attention aux écimages excessifs (rognages) qui favorisent le départ des entre-coeurs et augmentent l'entassement du feuillage.

## BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

### • Biologie

La sensibilité maximale des grappes se situe entre la nouaison et fermeture de la grappe, elle diminue ensuite jusqu'au début véraison.



Symptômes sur feuille, pycnides bien visibles (ephytia)



Début de symptômes sur baie (ephytia)



Evolution des symptômes de black-rot – Photo CA81

### • Situation au vignoble

Quelques symptômes sont signalés sur TNT cette semaine, avec quelques grappes atteintes. Ils correspondent aux orages du 4 juin, avec 20 jours d'incubation.



Symptômes sur baies sur TNT)

Attention ! Eviter les confusions (Source : Guide de l'observateur la Vigne)



**Évaluation du risque** : Le risque de contamination sur grappes perdure jusqu'à la **fermeture complète de la grappe** sur les parcelles **saines**. Sur les parcelles déjà impactées, les symptômes sur grappes peuvent progresser de proche en proche jusqu'à la véraison. Attention aux orages potentiels.

*Mesures prophylactiques* : Arracher les vignes abandonnées



**Résistance** : le black rot présente des résistances vis-vis de certains produits phytosanitaires. Il est important de les connaître et d'adapter son calendrier de traitement en fonction de ce risque de résistance. Pour en savoir plus, consultez la note nationale en cliquant [ICI](#)

## OÏDIUM *(Erysiphe necator)*

### • Situation au vignoble

Au vignoble, globalement, la maladie reste maîtrisée. Seuls les témoins non traités et quelques parcelles sensibles présentent des symptômes.

Symptômes sur baies (TNT)



**Évaluation du risque** : Sur parcelle saine, un risque de contamination existe jusqu'à la **fermeture complète de la grappe**. Une fois ce stade atteint, la protection peut être stoppée.

Sur parcelle présentant des symptômes, il faut rester vigilant jusqu'à la **véraison** afin de limiter la propagation du champignon.

*Techniques alternatives* : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace.

Liste des produits de bio-contrôle : <https://ecophytopic.fr/protéger/liste-des-produits-de-biocontrôle>

L'effeuillage permet l'aération de la zone des grappes et ainsi la création d'un microclimat défavorable aux maladies.

## VERS DE LA GRAPPE *(Lobesia botrana)*

### • Modélisation

Le vol de G2 se termine, les éclosions ont débutées.

### • Situation au vignoble

De rares eulia sont encore piégés. Le vol d'eudemis se poursuit sur certains secteurs (Brens 60 eudemis, Senouillac 32 eudemis...) mais il est limité à quelques papillons sur les autres secteurs. Des pontes ont été observées depuis la semaine dernière sur les secteurs de Florentin, Gaillac, Lisle sur Tarn, mais elles restent peu nombreuses. Quelques rares perforations sont visibles. Les œufs peuvent avorter en période de faible hygrométrie et de température élevée.



Ponte sur baie

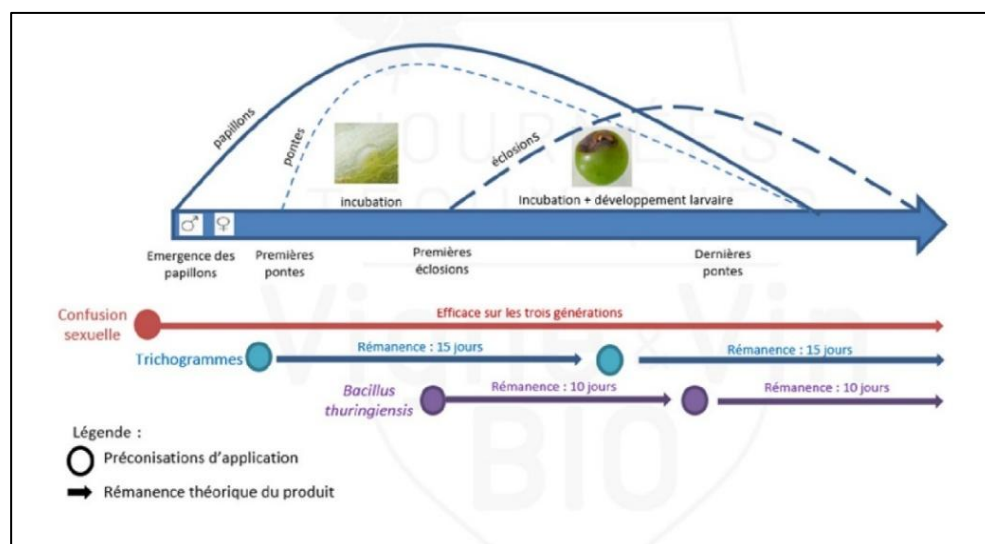


Perforation de la baie

**Évaluation du risque :** La gestion du risque est en cours sur les parcelles ayant dépassé le seuil de glomérules en G1 (Rappel : 5-10% de glomérules en G1 sur parcelle confusée). Surveillez l'apparition des œufs et des éclosions pour mettre en œuvre une stratégie de gestion sur les rares parcelles fortement impactées en G1.

**Techniques alternatives :** La confusion sexuelle est une méthode de lutte biologique. <https://www.vignevin-occitanie.com/fiches-pratiques/confusion-sexuelle/>

Favoriser la présence de prédateurs naturels : araignées, chrysopes, syrphes, chauve-souris... Des lâchers de parasitoïdes sont possibles (trichogrammes).



Positionnement des produits de biocontrôle sur G2 et G3 (Source [Vignevin](https://www.vignevin-occitanie.com))

## CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

### • Situation au vignoble

De nombreux adultes sont observés mais les larves sont encore la plupart du temps sous le seuil. Des symptômes peuvent être observés sur feuilles sur cépages sensibles.



Grillures sur Cot

**Évaluation du risque :** Surveillez vos parcelles.

Ce ne sont pas les adultes mais les larves qui sont à l'origine des dégâts de grillure.

**Seuil indicatif de risque :** 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

**Mesures prophylactiques :** L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place.

## FLAVESCENCE DOREE (*SCAPHOIDEUS TITANUS*)

### • Situation au vignoble

**Évaluation du risque :** Les dates d'intervention ont été fixées par la DRAAF.

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/flavescence-doree-dates-d-interventions-pour-les-traitements-obligatoires-2026-a9988.html>

T1	Du 3 au 14 juin	<b>Terminé</b>
T2	en conventionnel : 15 jours après le T1 soit du 18 juin au <b>29</b> juin 2026 en AB : 10 jours après le T1 soit du 13 juin au <b>24</b> juin 2026	<b>En cours</b>

Le T3 n'est obligatoire que sur les parcelles de vigne-mères.

Dans tous les autres cas, sa réalisation est soumise à l'analyse de risque et est conseillée si :

- présence de foyers (parcelle à plus de 20%) dans l'environnement des parcelles lors de la prospection 2025 (ou antérieurement),
- présence de friches de vigne dans l'environnement proche,

- présence de pieds FD dans la parcelle...

Penser à enlever tout pied atteint dès sa détection.

[Tableau des traitements communaux détaillant la lutte obligatoire au niveau de chaque commune](#)

*Mesures prophylactiques : l'épamprage permet aux larves de cicadelles de remonter dans la végétation. Il faut épamprer avant le T1 afin d'en augmenter l'efficacité.*

## DIVERS

De l'échaudage est constaté sur de nombreuses parcelles. Des pieds apoplectiques sont visibles, certains cépages sont plus sensibles comme le Sauvignon mais tous peuvent néanmoins présenter des symptômes.

Une recrudescence d'érinose sur cépages sensibles (Sauvignon et Gamay) est aussi signalée.



*Maladie du bois sur Merlot*



*Erinose sur jeunes feuilles*



*Echaudage sur grappe et sur feuille côté couchant*



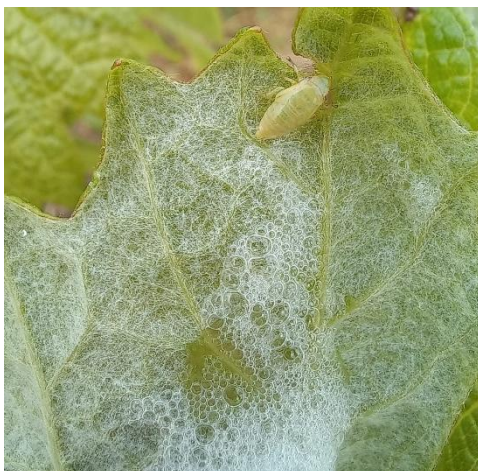
Dégât de phyto sur grappe

## FOCUS XYLELLA FASTIDIOSA

*Xylella fastidiosa* est une bactérie classée organisme de **quarantaine** prioritaire par l'Union européenne en raison de son pouvoir de nuisance élevé et de son large spectre d'hôtes. Cette espèce bactérienne, responsable notamment de la **maladie de Pierce chez la vigne**, fait l'objet d'une surveillance phytosanitaire intensive à l'échelle communautaire. Elle colonise les vaisseaux du xylème, perturbant les flux hydriques, ce qui induit un dépérissement progressif des végétaux infectés.

La transmission se fait exclusivement par des insectes vecteurs xylophages, parmi lesquels plusieurs espèces de cicadelles et de cercopes. Parmi ces vecteurs, *Philaenus spumarius*, communément appelé **cercopie des prés** ou philène spumeuse, a été identifié comme le **principal vecteur en Europe**. Cet hémiptère possède une forte capacité de dissémination, on le trouve très fréquemment dans les vignes en ce moment. Les adultes s'alimentent sur une large gamme de plantes hôtes, dont de nombreuses espèces spontanées et cultivées. Lors de la prise de nourriture, le cercopie peut acquérir la bactérie sur une plante infectée, puis la transmettre mécaniquement à une plante saine lors de piqûres ultérieures. Il reste infectieux toute sa vie.

Le **cercopie des prés** possède une génération par an. La femelle pond en été. Le stade œuf est la forme hivernale. L'éclosion a lieu au printemps. Les larves sont actives vers la fin du mois d'avril et arrivent à maturité à la fin du printemps. Elles sont peu mobiles. C'est pendant son développement que la larve se recouvre de sécrétion. Les adultes muent dans la masse d'écume et y restent généralement jusqu'à ce que leurs ailes soient sèches et pigmentées dans sa totalité.



Larve dans son écume et cercopie adulte (CA81)

À ce jour, la **sous-espèce fastidiosa**, pathogène spécifique de la vigne, n'a pas été détectée sur le territoire français. Toutefois, plusieurs foyers ont été confirmés dans des zones limitrophes : en Italie (notamment dans la région des Pouilles), au Portugal (région Centre-Est), aux îles Baléares, et un foyer ponctuel en Allemagne en 2013, qui a depuis été éradiqué. La progression géographique de ces foyers constitue un risque phytosanitaire croissant pour la France.

Sur le territoire national, la **sous-espèce multiplex** est la plus fréquemment rencontrée. Elle a été détectée en Corse dès 2015, introduite via un plant de myrte contaminé, importé d'Italie. Depuis 2018, l'île est entièrement classée en zone délimitée sous statut d'enrayement, l'éradication ayant été jugée techniquement irréalisable. En Occitanie, seule la sous-espèce **multiplex** a été détectée, principalement sur faux-genêt d'Espagne (*Spartium junceum*), lavande (*Lavandula* spp.), amandier (*Prunus dulcis*), luzerne (*Medicago sativa*) et coronille glauque (*Coronilla valentina*). La surveillance et la lutte se concentrent sur les espèces végétales reconnues sensibles à cette sous-espèce de la bactérie. La liste de ces espèces végétales est consultable en suivant ce lien : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-actualisation-de-la-liste-des-vegetaux-hotes-et-specifiques-20-a6392.html>

En 2024, cette sous-espèce a également été retrouvée dans l'Aude et dans le Tarn. La sous-espèce pauca a, pour sa part, pénétré en Paca mais a été éradiquée. Ces sous-espèces ne sont pas dangereuses pour la vigne.

### Les symptômes sur vigne

La vigne est sensible à la sous-espèce *X. fastidiosa subsp. fastidiosa*, responsable de la **maladie de Pierce**. Différents types de symptômes peuvent ainsi être observés. A titre d'exemples :

1. Chute des feuilles avec le pétiole restant accroché au sarment ;
2. Brûlures foliaires puis dessèchement du rameau voire dans le cas le plus grave la mort de la plante entière ;
3. Chloroses foliaires et taches nécrotiques ;
4. Jaunissement voire rougissement du feuillage ;
5. Dessèchement marginal du limbe ;
6. Nanisme de la plante.



Sur le limbe encore vert, les lésions sont sectorielles et plutôt périphériques, de couleur brunâtre ; un halo plus ou moins large, jaune à rougeâtre les ceinture.  
(*Xylella fastidiosa* - Maladie de Pierce) -  
Source : EPPO, J. Clark, University of California, Berkeley (US)



Les feuilles sont maintenant entièrement desséchées. Les rameaux sont restés partiellement herbacés. (*Xylella fastidiosa* - Maladie de Pierce) - Source : EPPO, J. Clark, University of California, Berkeley (US)

### Que faire en présence d'un foyer ?

*Xylella fastidiosa* est un organisme de quarantaine prioritaire. D'après le règlement (UE) 2016/2031, son incidence économique, environnementale ou sociale potentielle est considérée comme la plus grave pour le territoire de l'Union européenne, rendant obligatoires la surveillance et la lutte contre la bactérie sur tout le territoire européen.

La réglementation européenne spécifique à *Xylella fastidiosa* (règlement (UE) 2020/1201) précise les dispositions visant à empêcher l'introduction et la propagation de la bactérie dans l'UE. La stratégie de surveillance et de lutte repose sur le triptyque suivant :

- une surveillance et une détection précoce de la présence de la bactérie dans l'ensemble du territoire ;
- l'éradication de l'organisme nuisible par destruction des végétaux contaminés et suspects dans les zones infectées ;
- la restriction de mouvement des végétaux sensibles provenant des zones délimitées.

L'arrêté national du 19 octobre 2020 relatif aux mesures de lutte à mettre en oeuvre contre *Xylella fastidiosa* renvoie aux dispositions européennes et prévoit que le préfet de région établisse les zones délimitées.

### Pour en savoir plus :

<https://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-cest-quoi>

<https://ephytia.inra.fr/fr/C/21525/Vigne-Maladie-de-Pierce-Xylella-fastidiosa>

<https://www.reussir.fr/vigne/ravageurs-emergents-en-viticulture-quelles-menaces-reelles>

## BIODIVERSITE

---



*Nid d'araignée enroulé dans une feuille*



*Larve de chrysope*

**Annexe – Notes nationales Biodiversité – BSV (cliquer sur les images)**



**Prochain BSV le 30 juin 2026**



**Produits de Biocontrôle**

*Des produits de biocontrôle sont autorisés pour lutter contre les bioagresseurs. Retrouvez la liste [ici](#)*

**Résistances aux pesticides**

*Des résistances aux produits phytosanitaires existent. Une note nationale décrit l'état des lieux et les recommandations à respecter en la matière. Retrouvez la note 2026 [ici](#).*

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tam et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tam et Vinovale.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Financié dans le cadre de la stratégie **ecophyto**



Avec le soutien financier de

